

Publié le : ~~30~~/05/2024
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le
ID : 071-200071579-20240529-AR2024_14-AR



Département de Saône et Loire
Arrondissement de Louhans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES AFFAIRES GENERALES DU
PRESIDENT**

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

N° 2024_14

**Objet : Changement du lieu de réunion du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'**

Le Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',
VU la délibération n°C2024-57 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2024,
décidant d'accepter que le prochain Conseil Communautaire ait lieu à Louhans, au Palace
Pierre Provence, 10 Place de la Libération,
CONSIDERANT l'indisponibilité de la salle à la date du 5 juin 2024,

ARRETE

Article 1^{er}

Le Conseil Communautaire programmé le 5 juin 2024 se réunira à la Maison de l'Emploi,
Salle de Conférence 2^{ème} étage, 4 promenade des cordeliers à Louhans (71500).

Article 2^{ème} :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui
sera transmis au contrôle de légalité.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à LOUHANS
Le 29 mai 2024
Le Président
Anthony VADOT**



Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.